

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Mardi 15 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CADORET Philippe – CORBEL Jean – Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans - JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël - LE GAL Barbara – GARANGER Clémence - LE GRAS Jean – Marc – LE GUEN Karine – LE HETET Martine – MARTIN Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina – NAYEL Christian – PRIGENT Marie – REPOSEUR Georges – Henri – SIMON Nadine – THILL Noémie - TORTELLIER Erik – TRAISET Mathieu.
Absent excusé GUEZENNEC Bruno Procuration : GUEZENNEC Bruno à JARNO Claude
Secrétaire de séance : PRIGENT Marie

Approbation du compte – rendu de la séance du Jeudi 25 juin 2020. Pas d'observations.
Adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Lecture des décisions du maire :

N° 2020 – 12/06 – 09 relative à la convention de participation aux dépenses de fonctionnement classe bilingue Ecole de BAUD
N° 2020 – 03/07 – 10 relative à la convention de participation aux dépenses de fonctionnement classe ULIS Ecole de BAUD
N° 2020 - 03/07 - 11 relative au contrat d'étude pour une mission de maîtrise d'œuvre avec CPA AURAY (marché voirie)

1 Comptes rendus de réunions :

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☐ Structures intercommunales :

- Réunions du conseil communautaire de la CC d'AQTA du 16/07/2020 et du 30/07/2020
- Réunion du comité syndical du syndicat Morbihan Energies du 31/07/2020

☐ Commissions municipales :

- Réunion de la commission TRAVAUX du 18/07/2020 par Jacky DIGARD
- Réunion de la commission CULTURE, COMMUNICATION, PATRIMOINE du 09/09/2020 par Isabelle MARTIN

- Annonces des réunions :

du 21/09/2020 de la commission d'ouverture des plis pour la consultation en matière d'assurances.

du CCAS du 22/09 /2020.

du 23/09/2020 du groupe de travail « sécurité routière »,

2 Présentation du projet de construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation des locaux actuels :

Intervention en début de séance du Conseil Municipal de Madame Christelle JAFFRE – DANET pour présenter le projet de construction d'un restaurant scolaire + la réhabilitation des locaux actuels. Projection d'un diaporama retraçant toute la procédure : Projet initié durant le précédent mandat et qui est arrivé au stade PRO avec la collaboration de l'agence SABA Architectes de SAINT BRIEUC retenue par décision du Maire numéro 2019 – 25/11 – 16.

Diffusion des plans intérieurs pour le bâtiment neuf et pour les locaux existants réaménagés.

Plusieurs échanges entre les élus. Débat à propos du self participatif en raison des contraintes actuelles liées au covid 19.

Communication aussi de tout ce qui a trait aux énergies. Label bâtiment à haute performance énergétique pour la construction neuve.

Puis, intervention de Monsieur CORBEL, adjoint aux finances, afin de détailler le plan de financement prévisionnel.

La prochaine séance du CM aura à l'ordre du jour le projet modifié en tenant compte des différentes observations émises ce jour.

Validation de la phase PRO et fixation du calendrier définitif de programmation des travaux avec l'agence SABA.

4 Désignation de représentants :

❶ SPL – Société publique locale- Auray Carnac Quiberon **Tourisme** : Joël LE BOURDIEC

❷ CLECT –Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CC d'AQTA : Jean Jacques CORBEL

Pas de proposition de commissaires pour la CIID de la CC d'AQTA.

5 Octroi d'une caution de garantie AEP Ecole St Joseph CAMORS :

Dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation comprenant la création d'un hall d'accueil, un bloc sanitaire,

l'aménagement d'une salle multifonctions et le bureau de la directrice de l'école privée Saint Joseph de CAMORS,

Sur la demande en date du 17/08/2020 de l'association AEP Ecole Saint Joseph propriétaire des locaux abritant l'école privée Saint Joseph, Monsieur CORBEL, adjoint aux finances, soumet au vote la demande de l'AEP relative à l'octroi d'une caution de garantie à hauteur de 50 % du financement global souscrit auprès du Crédit Agricole du MORBIHAN soit 60 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CAMORS DECIDE à l'unanimité d'octroyer une caution de garantie à l'AEP Saint Joseph pour 50 % du financement énoncé ci – dessus et figurant dans le tableau d'amortissement annexé à la présente délibération.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette opération

6 – Communication de rapports d'activités – Année 2018 :

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité qui leur est faite de prendre connaissance des rapports d'activités de l'année 2018 reçus de la part du syndicat de l'Eau du MORBIHAN et de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique. Article 1 5211-40-2 du CGCT applicable depuis le 01/01/2020

7 Adoption de règlements :

- ↳ Règlement intérieur du Conseil municipal (Nouveau)
 - ↳ Règlement des deux cimetières communaux (Mise à jour)
- Documents annexés aux délibérations et affichés à la porte de la Mairie.

8 Elus, droit à la formation, frais de garde et d'assistance :

↳ Droit à la formation :

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée au minimum chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, par un vote à mains levées ayant donné les résultats suivants : 23 voix pour

Article 1 : Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % au minimum du montant des indemnités des élus. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Article 2 : Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

↳ Dispositif frais de garde et d'assistance

Les membres du Conseil municipal sont informés des dispositions du décret 948 du 30/07/2020 relatif aux conditions de compensation par l'ETAT des remboursements auxquels a procédé la commune au profit de ses élus des frais de gardes d'enfants (moins de 16 ans) ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile afin de se rendre aux réunions obligatoires liées à leur mandat.

Monsieur Le Maire souhaite attirer l'attention des nouveaux élus sur le fait que ce dispositif nécessite la prise d'une délibération déterminant les pièces à fournir, ainsi que les conditions permettant à la commune de vérifier la conformité d'une demande.

Après échanges, Monsieur Le Maire constate que ce nouveau dispositif, applicable depuis le 02/08/2020, n'est pas sollicité par les conseillers municipaux. Une nouvelle délibération sera prise en cas de besoin exprimé au cours de ce mandat.

9 Informations diverses :

Lecture de la lettre de remerciements de Monsieur Le Maire de GRAND CHAMP et des organisateurs adressée aux bénévoles et signaleurs du Comité des Fêtes de CAMORS dans le cadre du Championnat de France de cyclisme sur route 2020.

Monsieur JARNO Maire tient également à souligner le dynamisme du comité des Fêtes qui a organisé son 1er Grand Prix de CAMORS le 06/09 dernier. Cette animation a été la bienvenue en cette période si particulière. Monsieur NAYEL, Co – président du Comité des Fêtes est à la recherche d'autres vélos pour préparer l'édition 2021 et apporter de la gaieté dans la commune.

Rapport 2019 sur l'indice de qualité des comptes locaux (QCL) :
Comme en 2018, les résultats 2019 sont jugés excellents (18.9/20)

Site internet camors.fr :

Monsieur JARNO Maire, souligne tout l'investissement de Monsieur Jean Marc LE GRAS, conseiller municipal fêru d'informatique. Maintenant, il convient de « faire vivre » ce nouveau site (vidéos, photos, reportages...) Monsieur LE BOURDIEC précise que toutes les associations ont été contactées. Madame MARTIN et Monsieur CORBEL ont effectué la même démarche en direction des commerçants – artisans. A charge pour tous de soutenir activement la diffusion de communiqués tous domaines confondus.

Lancement du marché à bons de commande pour le programme entretien et réfection des voies communales.
Monsieur CORBEL explique les dispositions contenues dans le marché à intervenir. Années 2020/2024.

Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur LE BOURDIEC revient sur la présentation du PCS qui a eu lieu le 25 juin 2020.

C NAYEL / M LE HETET/ C GARANGER / GH REPOSEUR / B LE GAL/ N THILL/ MB FICHER / M PRIGENT se portent volontaires pour devenir des référents par secteur.

Achat de 3 défibrillateurs (1 stade/1 salle de Lann Mareu / 1 Petit bois)

- Achat d'un téléphone portable spécial « astreinte » côté Elus (maire et adjoints) **pour les urgences uniquement** – soirée et WE.
- Salles municipales de nouveau mises à la disposition des associations avec auparavant signature du protocole sanitaire à respecter. Elaboré par Monsieur LE BOURDIEC, adjoint délégué Vie associative et sportive – Jeunesse – Tourisme.
- Programme de la Journée du Patrimoine du samedi 19/09/2020 fourni par Madame MARTIN, adjointe déléguée à la communication et à la culture accompagnée de Madame SIMON, adjointe en charge des affaires sociales – Solidarités et Patrimoine.
- Pétition adressée au Président de l'intercommunalité d'AQTA de la part d'habitants de Locoal (Copie en mairie)
Demande de construction d'un système d'assainissement collectif adapté à ce secteur éloigné du bourg. Certains propriétaires ne disposent pas d'une superficie suffisante pour un assainissement individuel (habitat ancien)
- Opération « Geste citoyen pour l'environnement » organisée par les conseillers municipaux le 26/09/2020 : Nettoyage au niveau du site de la zone de loisirs du Petit bois.
- Vie économique : Communication à propos des activités professionnelles nouvelles ou à venir. Intervention d'un membre du groupe Communication pour la diffusion des informations intéressant directement la population via le site internet, le compte Facebook de la mairie et le panneau lumineux.
- Autres points : Mise à jour de la délibération relative à la délégation du CM au Maire, reprise d'une délibération pour le transfert de terrains à la ZA de Lann er Vein au profit de la CC d' AQTA compte tenu d'une nouvelle évaluation des Domaines, Prévoir une visite des locaux de la mairie par le nouveau conseil municipal, retenir une date de présentation du dispositif « Participation citoyenne » par la Gendarmerie, recenser les épaves de véhicules afin d'organiser un enlèvement collectif.

La séance est levée à 23 h00.

Le 15/09/2020

Le Maire,

Claude JARNO

